

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 AVRIL 2018 A 18 H 30 À LA MAISON DE NUITS, SALLE CUVERIE

PRESENTS : PRÉSIDENT : Christophe LUCAND.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SÉRAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Claude RÉMY, Bernard BOBROWSKI, Jean-Marc BROCHOT, François MARQUET, Jean-Claude BELLINI, Lionel PAULIN, Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Pierre GALTIE, Ludovic MILLE, Léonard DILLENSCHNEIDER, Danielle BÉLORGEY, Michel PERSONNIER, Gilles STUNAU (en remplacement d'Yves COGNET), Bernard CHOLET, Daniel CHOUSA (en remplacement de Jean-François ARMBRUSTER), Jean-François COLLARDOT, Didier GUILLEMARD, Bernard MOYNE, Yves STIEFVATER, Mary QUINTALLET, Didier DANEL, Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Christian HOQUET, Sylvaine BILLOTTE, Gérard TARDY, Jean-Luc ROBIOT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Josiane MICHAUD, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VÉDRENNE, Rémi VITREY, Alain FORNEROL, Ghislaine POSTANSQUE, Nicole GENEVOIX, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Didier PRORIOL, Chantale VIGOT (en remplacement d'Umberto CHETTA), Christian ROUSSEL, Jean-Louis LEXTREY, Aleth DÉTOT, Muriel MONIER, Florence ZITO, Hubert POULLOT, Gilles GADESKI, Alexandre GARNERET, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Alain TRAPET, Sylviane PAUL-MONCEAUX, Christian PARIS, Pascal GRAPPIN, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Marcel JOBARD, Maurice CHEVALLIER, Claude CHARLES.

EXCUSES : Thomas CAGNIANT, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Dominique VÉRET, Gilles CARRÉ, Yves COGNET, Jean-François ARMBRUSTER, André ARZUR, Pascal BONVALOT, Marie-Josèphe VACHET, Sophie GALLOIS, Anne SEGUIN, Olivier PIRAT, Olivier BAYLE, Umberto CHETTA, Pascal BORTOT, Pierre LIGNIER.

POUVOIRS : Dominique VÉRET a donné pouvoir à Léonard DILLENSCHNEIDER.

Gilles CARRÉ a donné pouvoir à Hubert POULLOT.

André ARZUR a donné pouvoir à Christian ROUSSEL.

Marie-Josèphe VACHET a donné pouvoir à Bernard MOYNE.

Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Yves STIEFVATER.

Anne SEGUIN a donné pouvoir à Christophe LUCAND.

Olivier PIRAT a donné pouvoir à Jean-Luc ROBIOT.

Olivier BAYLE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Pascal BORTOT a donné pouvoir à Gilles GADESKI.

PRESENTS POUR L'ADMINISTRATION : Ludovic BOURDIN et Ronan DURAND, DGAs.

Monsieur le Président remercie les participants de leur présence et procède à l'appel nominal.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Président faisait observer une minute de silence à la mémoire du Colonel BELTRAME, mort en héros lors des attaques terroristes de Trèbes le 24 mars dernier.

Monsieur Jean-Claude BELLINI est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président salue la présence de Madame DONGOIS, Trésorière de Nuits-Saint-Georges.

1. Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du mardi 20 mars 2018 et des relevés de décisions du Bureau communautaire du 27 mars 2018.

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 20 mars 2018 et le relevé de décisions du Bureau communautaire du 27 mars 2018 sont adoptés à l'unanimité

2. Projets de délibérations

Monsieur le Président introduisait la présentation des éléments du CA 2017 et du BP 2018 du budget principal en insistant en particulier sur les points suivants :

La situation actuelle fait suite à celles déjà pointées comme préoccupantes par le rapport du cabinet STRATORIAL en 2016 concernant les 3 EPCI fusionnés.

Plusieurs éléments conduisent à ce que le BP + les décisions modificatives 2017 ont fait apparaître un déficit cumulé de fonctionnement de l'ordre de 1.6 Md'€. En premier lieu, le vote d'un produit fiscal en diminution de 200 000 € pour 2017, la non récupération de la part communale du FPIC pour l'ex Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges représentent déjà à eux seuls près de 514 000 €.

Malgré ces éléments, le CA 2017 fait apparaître un léger excédent de 250 000 €, dont une grande partie est liée à la baisse du FPIC constatée du fait de la fusion en 2017 (200 000 €).

Cette situation apparaît donc comme d'autant plus préoccupante que l'exercice budgétaire 2017 ne peut pas être pris comme référence. Le BP 2017 ayant été construit, faute de temps et d'éléments suffisants, comme une agrégation des budgets des trois ex EPCI, il présente un exercice en nette sous réalisation au niveau des dépenses de fonctionnement, et en sur réalisation en terme de recettes, notamment liées à des subventions.

Toutefois, à compter de 2018, cette situation de déficit structurel de fonctionnement oblige à engager une politique active de redressement. Celle-ci passe par une recherche d'importantes économies de fonctionnement (fixée à au moins 3%) tout en maintenant la qualité des services rendus aux habitants, ainsi que par une optimisation des recettes, ceci afin de restaurer à terme une capacité d'autofinancement à même de conduire de nouveaux projets. Une analyse pourra être engagée dans ce sens par un consultant externe. Dans le cadre de la révision statutaire en cours, le périmètre d'exercice de certaines compétences devra vraisemblablement être réinterrogé. La nécessité d'un pacte fiscal et financier entre la Communauté de communes et les communes membres est également évidente.

Deux priorités doivent guider ce travail : le maintien de la cohésion sociale par les compétences exercées au service des habitants et le développement de l'attractivité de territoire, génératrice de revenus pour financer ces services. Il s'agit également d'engager un travail sur la solidarité financière communes/Communauté.

Monsieur SEGUIN, Vice-Président en charge des finances, entrait dans le détail de la présentation des éléments budgétaires et commentait cette présentation, notamment sur la question de l'adéquation entre le niveau des amortissements et celui des remboursements de la dette appelant une renégociation de cette dernière, ainsi que sur la réforme de la taxe d'habitation qui aura pour effet d'en geler les bases. Il attirait l'attention des conseillers sur le compte rendu de la dernière commission des Finances dont les membres ont expressément souhaité qu'une politique d'économie importante soit engagée.

À l'issue de ces présentations, on notait les interventions suivantes :

- Monsieur ALEXANDRE fait remarquer que l'équilibre budgétaire 2018 est extrêmement difficile à atteindre, malgré l'apport d'excédents parfois importants des EPCI dissous. Les charges de fonctionnement semblent exploser, ce qui semble dénoter un manque d'organisation dans la conduite des services et de méthode dans la construction du budget. Les arbitrages souhaités n'ont pas systématiquement été suivis par les Vice-Présidents. On note également une augmentation importante du budget de la communication et des dépenses non arbitrées. Il est regrettable que le tableau des attributions de compensation n'ait pas été étudié par la commission des Finances. Auparavant, les ex EPCI étaient chacun à leur niveau dans une dynamique de projet et la fusion conduit à une logique de gestion administrative de services. Au final, les entreprises du territoire en pâtissent. Dans ces conditions, il ne semble pas possible de voter positivement ce budget.

- En réponse à l'intervention de Monsieur ALEXANDRE, Monsieur le Président rappelait ses propos introductifs et regrette ce procès d'intention et une attitude d'opposition bien peu constructive. Les propos tenus sur une supposée explosion des dépenses de fonctionnement, du budget communication, ou de dépenses non arbitrées, sont absolument faux puisqu'établis à partir de données tronquées comme cela a été rappelé.

Monsieur le Président rappelle qu'en un an, dans un contexte très compliqué, la situation finale est bien meilleure que celle que laissait présager le BP 2017, pourtant voté en net déséquilibre sur l'exercice il y a un an, à l'unanimité, quelques semaines après la naissance de la nouvelle Communauté de communes.

- Monsieur SEGUIN confirmait en précisant que l'année 2017 n'a pas été une année optimale en terme de pilotage et que tous les élus doivent s'approprier davantage la construction budgétaire.

- Monsieur ROUSSEL pense que ce déficit structurel nécessite une solution et l'augmentation de la CFE n'en est pas une. L'allongement de la dette ne fait en outre qu'étaler le problème dans le temps. Une optimisation forte des services généraux doit permettre de faire mieux qu'une économie de 3%.

- Monsieur le Président rappelle que la fonction première de la fiscalité locale est bien de financer les services publics locaux dont le fonctionnement ne peut pas être équilibré par les tarifs payés par les usagers.

- Monsieur PRORIOL s'estime insuffisamment informé des éléments budgétaires et financiers alors même que le budget 2017 a été voté à l'unanimité. Il s'étonne que l'on s'aperçoive en fin d'exécution que celui-ci conduit à un déficit de fonctionnement. L'augmentation de la CFE pour palier au problème n'est pas une solution et va à l'encontre du dynamisme économique souhaité.

- Monsieur MUTIN se félicite que les tranches tarifaires pour les industriels gros consommateurs d'eau aient été maintenues, eu égard à l'augmentation de la CFE qu'ils vont subir et qui va à l'encontre de l'attractivité souhaitée.

- Monsieur PRIVOLT se demande si les conseillers lisent vraiment les documents remis. En effet, le CA 2017 n'est pas déficitaire et la politique semble prendre le pas sur la raison. Le CA est en léger excédent et les résultats antérieurs permettent de maintenir cet équilibre, certes précaire. Pour 2018, ces excédents ne sont effectivement plus suffisants et les pistes de travail mises en avant par le Président doivent être mises en œuvre. Les charges de personnel qui semblent être importantes sont liées au fait que de nombreux services sont exercés en régie directe. Il regrette que certaines postures dans l'air du temps conduisent à vouloir toujours moins de service public et demande donc dans quel secteur ou service doit-on diminuer le nombre d'agents ? Dans les crèches ? Dans les accueils de loisirs ? Il faut mettre en rapport une légère augmentation de la CFE locale avec les milliards d'€ d'économies dont ont bénéficiées les entreprises ces dernières années.

- Monsieur GRAPPIN rappelle qu'il faut se reporter aux éléments précédant la fusion pour comprendre la situation actuelle. En se reportant aux CA des 3 ex EPCI votés en Conseil communautaire le 27 mars 2017, on constate les niveaux d'apports de chacun. Le BP 2017, hors report, a été voté avec un déficit prévisionnel de fonctionnement supérieur à 1 Md'€ et ce budget a manqué de suivi au cours de l'année.

La restauration d'une capacité d'autofinancement est une nécessité et impose une méthode d'arbitrage différente au niveau des petits investissements. Des enveloppes doivent être déterminées dans le DOB à cet effet.

Il est également souhaitable de procéder à une analyse par un consultant externe et d'en définir précisément le cahier des charges. L'implication des membres de la commission des Finances ainsi que la prise de connaissance du fonctionnement des services doivent également être très fortes. Dans l'attente du résultat de cet audit, une suspension des embauches non impératives hors remplacement doit être réalisée.

Concernant le taux de CFE, afin de ne pas envoyer de signal négatif aux entreprises du territoire, Monsieur GRAPPIN demande son plafonnement à un taux inférieur au seuil symbolique de 20%.

À l'issue de ces débats, les délibérations suivantes étaient mises aux voix et adoptées :

C/18/28 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2018.

Délibération adoptée par 74 voix Pour et 2 Abstentions.

C/18/29 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

Délibération adoptée par 75 voix Pour et 1 Abstention.



C/18/30 - OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2018.

- Taux de la Taxe d'habitation pour l'année 2018 à 8.33%,
- Taux de la Taxe Foncière sur le Bâti pour l'année 2018 à 0.754%,
- Taux de la Taxe Foncière sur le Non Bâti pour l'année 2018 à 2.09%.
- Vote avec taux CFE à 20,60 % comme proposé par le Bureau communautaire : 34 voix Pour et 42 voix Contre. Délibération refusée.

- Vote avec taux CFE à 19,99 % comme proposé par Monsieur GRAPPIN : délibération adoptée par 59 voix Pour, 16 voix Contre et 1 Abstention.

C/18/31 – OBJET : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL – EXERCICE 2018.

Délibération adoptée par 42 voix Pour, 8 voix Contre et 26 Abstentions.

Départ de Madame Josiane MICHAUD à 21h00.

C/18/32 – OBJET : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE TAXE PROFESSIONNELLE - ANNEE 2018.

Monsieur GRAPPIN intervient en se plaignant du service commun entretien. Souci identique avec celui de la commune de Marey-lès-Fussey.

Le Président lui répond que des explications seront données lors de la prochaine réunion organisée avec les maires du service commun.

Délibération adoptée par 71 voix Pour, 1 voix Contre et 3 Abstentions.

C/18/33 - OBJET : SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE ET ORGANISMES DES DROITS PUBLICS ANNÉE 2018.

Délibération adoptée par 71 voix Pour, 1 voix Contre et 3 Abstentions.

C/18/34 - OBJET : SERVICE COMMUN SECRÉTARIAT DE MAIRIE – VOTE DU FORFAIT PRÉVISIONNEL 2018.

Le Conseil communautaire fixe le prix horaire à 30,88 €, la participation des communes sera déduite des attributions de compensation de taxe professionnelle.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C/18/35 - OBJET : SERVICE COMMUN ENTRETIEN – VOTE DU FORFAIT PRÉVISIONNEL ET DES TARIFS 2018.

Le service commun entretien s'équilibre par une participation à hauteur de 162 873.24 € répartie entre les communes et les services communautaires.

Les tarifs horaires par activités sont les suivants :

- Balayeuse : 103.23 €/h
- Gros Entretien : 74.00 €/h
- Gazon : 50.93 €/h
- Entretien : 35.15 €/h.

Le Conseil communautaire fixe les prix horaires par activités ci-dessus, la participation des communes sera déduite des attributions de compensation de taxe professionnelle.

Délibération adoptée par 69 voix Pour, 4 voix Contre et 2 Abstentions

Puis chaque Vice-Président concerné présentait les CA et BP des budgets annexes de son ressort, qui étaient adoptés de la façon suivante :

C/18/36 - OBJET : BUDGET ZAE GEVREY-CHAMBERTIN « LES TERRES D'OR » - COMPTE DE GESTION 2017.

C/18/37 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ZAE GEVREY-CHAMBERTIN « LES TERRES D'OR ».



C/18/38 - OBJET - BUDGET PRIMITIF - BUDGET ZAE GEVREY-CHAMBERTIN « LES TERRES D'OR » – EXERCICE 2018.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

C/18/39 - OBJET : BUDGET ZAE DE NUITS-SAINT-GEORGES « LE PRÉ SAINT DENIS » - COMPTE DE GESTION 2017.

C/18/40 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ZAE DE NUITS-SAINT-GEORGES « LE PRE SAINT DENIS ».

C/18/41 - OBJET : BUDGET PRIMITIF - ZAE DE NUITS-SAINT-GEORGES « PRÉ SAINT DENIS » – EXERCICE 2018.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

C/18/42 - OBJET : BUDGET ZAE DE GILLY-LES-CÎTEAUX « LA PETITE CHAMPAGNE » - COMPTE DE GESTION 2017.

C/18/43 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ZAE DE GILLY-LES-CITEAUX « LA PETITE CHAMPAGNE ».

C/18/44 - OBJET : BUDGET PRIMITIF - ZAE DE GILLY-LES-CÎTEAUX « LA PETITE CHAMPAGNE » – EXERCICE 2018.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

C/18/45 - OBJET : BUDGET ZAE DE CORGOLOIN « LA VARENNE » - COMPTE DE GESTION 2017.

C/18/46 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ZAE DE CORGOLOIN « LA VARENNE ».

C/18/47 - OBJET : BUDGET PRIMITIF - ZAE DE CORGOLOIN « LA VARENNE » – EXERCICE 2018.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

C/18/48 - OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT GEVREY-CHAMBERTIN ET NUITS-SAINT-GEORGES - COMPTE DE GESTION 2017.

C/18/49 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ASSAINISSEMENT GEVREY-CHAMBERTIN ET NUITS-SAINT-GEORGES.

C/18/50 - OBJET : BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT GEVREY-CHAMBERTIN ET NUITS-SAINT-GEORGES – EXERCICE 2018.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

C/18/51 - OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT SUD DIJONNAIS - COMPTE DE GESTION 2017.

C/18/52 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ASSAINISSEMENT SUD DIJONNAIS.

C/18/53 - OBJET : BUDGET PRIMITIF - ASSAINISSEMENT SUD DIJONNAIS – EXERCICE 2018.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

C/18/54 - OBJET : BUDGET EAU GEVREY-CHAMBERTIN - COMPTE DE GESTION 2017.

C/18/55 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET EAU GEVREY-CHAMBERTIN.

C/18/56 - OBJET : BUDGET PRIMITIF - EAU RÉGIE – EXERCICE 2018.

Délibérations adoptées par 74 voix Pour et 1 voix Contre.

C/18/57 - OBJET : BUDGET EAU SUD DIJONNAIS - COMPTE DE GESTION 2017.

C/18/58 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET EAU SUD DIJONNAIS.

C/18/59 - OBJET : BUDGET EAU DSP CONSOLIDE – AFFECTATION RÉSULTAT 2018.

C/18/60 - OBJET : BUDGET PRIMITIF - EAU DSP – EXERCICE 2018.

Délibérations adoptées à l'unanimité.



C/18/61 - OBJET : BUDGET DÉCHETS NUIITS-SAINT-GEORGES - COMPTE DE GESTION 2017.

C/18/62 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET DÉCHETS NUIITS-SAINT-GEORGES.

C/18/63 - OBJET : BUDGET PRIMITIF - DÉCHETS NUIITS-SAINT-GEORGES– EXERCICE 2018.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

C/18/64 - OBJET : BUDGET ORDURES MENAGÈRES GEVREY-CHAMBERTIN ET SUD DIJONNAIS - COMPTE DE GESTION 2017.

C/18/65 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET ORDURES MENAGÈRES GEVREY-CHAMBERTIN ET SUD DIJONNAIS.

C/18/66 - OBJET : BUDGET PRIMITIF - BUDGET ORDURES MENAGÈRES GEVREY-CHAMBERTIN ET SUD DIJONNAIS – EXERCICE 2018.

Délibérations adoptées à l'unanimité. Monsieur TOUBIN précise qu'il y aura fusion des deux budgets déchets en 2019.

C/18/67 - OBJET : BUDGET ÉNERGIE CHAMBOEUF - COMPTE DE GESTION 2017

C/18/68 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET ÉNERGIE CHAMBOEUF.

C/18/69 - OBJET : BUDGET PRIMITIF - ÉNERGIE CHAMBOEUF – EXERCICE 2018.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

C/18/70 - OBJET : BUDGET TRANSPORT DE PERSONNES - COMPTE DE GESTION 2017.

C/18/71 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET TRANSPORT DE PERSONNES.

C/18/72 - OBJET : BUDGET PRIMITIF - TRANSPORT DE PERSONNES – EXERCICE 2018.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

C/18/73 - OJBET : BUDGET PRIMITIF - GEMAPI – EXERCICE 2018.

Délibération adoptée par 74 voix Pour et 1 Abstention.

C/18/74 - OBJET : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « ZAE MOREY-SAINT-DENIS AUX QUATRE PIEDS DE POIRIERS ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

C/18/75 - OBJET : CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE « ZAE NOIRON-SOUS-GEVREY LOTISSEMENT DU COMMERCE ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

C/18/76 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL – VERSEMENT D'UNE AVANCE AU BUDGET DE L'ÉPIC OFFICE DU TOURISME.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. Questions diverses

Deux dates annoncées :

Prochain Bureau communautaire le mardi 24 avril à la Maison des Services Publics et de l'Intercommunalité.

Prochain Conseil communautaire le mardi 29 mai à Gevrey-Chambertin, salle des Climats de Bourgogne.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président invite chacun à se retrouver autour du verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h35.